DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BELLEY
COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

DELIBERATION
N° 2025-09-03

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~~~~~~~

OBJET : Décision modificative 2/2025 – Budget Général (33700)

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **29**

Membres présents : 18

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BOURGEAIS Didier pouvoir à DRHOUIN Jacques
BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève
CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole
FORAY Gaëlle pouvoir à CRETIER Humbert
GUILLERMET Maria pouvoir à EMIN Philippe,
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à CYVOCT Jean-Michel
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier
CRETIER Humbert
GERBAULET Geneviève

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 18 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024-08-10 du 31 juillet 2024 décidant de s'inscrire dans le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) en signant une convention cadre GMR Tripartite entre la MSA, le Centre Social et Culturel LES 7 LIEUX et la commune. Le montant total du reste à charge versé par la Commune au centre social s'élève à 6 109,26 €.

Vu la délibération n°2024-10-06 du 30 octobre 2024 actant l'intégration de l'éclairage public d'Hauteville-Lompnes au sein du SIEA,

Vu la délibération n°2025-03-11 du 26 mars 2025 adoptant et votant le budget primitif 2025 du budget GENERAL,

Vu la délibération n°2025-05-19 du 28 mai 2025 accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Association « Quand le Passé rencontre le Présent », pour la pose d'une pierre commémorative,

Vu la délibération n°2025-07-10 du 29 juillet 2025 actant la décision modificative n°1/2025 du budget Général,

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20251029-DE-2025-09-03-DE
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025
~~~~~~~~~~~~~~~

Vu la délibération n°2025-08-07 du 24 septembre 2025 accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Association « USCB Ski Club », afin d'organiser le championnat de France été de Biathlon U15 sur le site des plans d'Hotonnes le 28 et 29 septembre 2025,

Vu la délibération prise lors de la même séance validant l'attribution à M. Ludovic DUBREUIL d'une bourse communale pour les étudiants en médecine – spécialité médecine générale,

Vu la délibération prise lors de la même séance validant actant la décision modificative n°2/2025 du budget Gendarmerie.

Considérant la convention n°2024-121-VOI signée avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'étude de faisabilité d'aménagements de la rue des Fontanettes, de l'avenue du 11 novembre et de la rue du 8 mai 1945.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENERAL,** afin d'augmenter les crédits aux chapitres 65 et 20, comme suit :

Compte/chapitre	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
65568 – 65	Contribution à des organismes de regroupement	+ 35 790,00 €	
65748 – 65	Subventions de fonctionnement aux associations & autres personnes de droits privé	+ 7 610,00 €	
65131 - 65	Bourses	+ 6 700,00 €	
615231 – 011	Entretien des voiries	- 50 100,00 €	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**

Compte/chapitre	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
2031 – 20 – Opé. 435	Frais d'études	+ 13 500,00 €	
20415332 – 204 – opé. 489	Subvention d'équipements versées au budget annexe	+ 16 799,00 €	
21314 – 21 – opé. 406	Bâtiments culturels et sportifs	- 30 299,00 €	
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **PRECISE** que la présente décision modificative sera transmise au trésorier de la commune,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

MAIRIE PLATEAU D'HAUTEVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(AIN)

Publiée sur le site internet de la Commune le 17/11/2025

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20251029-DE-2025-09-03-DE
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025